



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 AOUT 2020
N°21

**OBJET : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
(en application de l'article 3 - I - 1° de la loi N°84-53 du 26/01/1984 .)**

**Date de la convocation :
17/08/2020**

**Nombre de membres
Composants
l'Assemblée : 15**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de membres
présents : 13**

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

**Secrétaire de séance
M. COGGIA
Jean Dominique**

L'an deux mille vingt, le vendredi 21 août, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. AMPART Jean Claude, Mme DELFINI Viviane, M. LAPORTE Bernard, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic, Mme AIUTI Dominique, M. COGGIA Jean Dominique, M. RAFFALLI Louis, Mme BIFERALI Martine, Mme ANDREI Brigitte, Mme PADRONA Française.

ETAIT ABSENT : M. CAVIGLIOLI Etienne

ABSENT REPRESENTÉ : M. DANIELLI François donne procuration à M. AMPART Jean Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200821-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2020

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir réseaux publics, voirie, entretien, maintenance des ouvrages communaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 21 août 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d' Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 365 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200821-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 26 08/2020